



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie - Invalidité

CIRCULAIRE AUX HOPITAUX GENERAUX

CIRC. HOP. 2022/12

CIRC. PSY 2022/06

Service des Soins de Santé

Correspondant Direction établissements et services
de soins

Tél. : 02/739.73.94

E-mail : hospit@riziv-inami.fgov.be

Nos références : Circ-hop-2022-12-psy6

Bruxelles, le 04/07/2022

Mention du statut « hospitalisé » sur les demandes d'analyse d'échantillons envoyés à des laboratoires externes

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Afin d'éviter le rejet de factures de laboratoires auprès des organismes assureurs, nous vous demandons de mentionner le statut « hospitalisé » sur les demandes d'analyses d'échantillons envoyés à des laboratoires externes pour des patients hospitalisés dans votre institution.

Les laboratoires n'ont actuellement pas encore la possibilité technique d'accéder à cette information.

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Jelle Coenegrachts
Directeur général a.i.